



**Déclaration de la Commission Administrative (CA)
de l'UD Force Ouvrière de Maine-et-Loire**

Oui à l'indépendance et aux revendications ! NON aux ordonnances ! Non à une loi Travail XXL !

Le nouveau président de la République et le chef du gouvernement multiplient les déclarations sur leur volonté d'amplifier les réformes, en tout premier lieu celle du Code du travail, dans la continuité de la loi El Khomri, qu'ils entendent poursuivre et aggraver en procédant par ordonnances.

L'ouverture des discussions entre le président de la République et les Confédérations comme les « fuites » de documents « confidentiels » dans la presse confirment le contenu du projet et la méthode des ordonnances : **le nouveau président de la République et le chef du gouvernement prônent en particulier la généralisation de l'inversion de la hiérarchie des normes en préconisant que l'entreprise soit le niveau essentiel de définition de toutes les questions relatives au droit du travail, c'est-à-dire l'aggravation dans des proportions considérables de la loi El Khomri.**

De plus, la ministre du Travail a indiqué que l'intégration de la fonction de délégué syndical dans l'instance représentative fusionnée, vieille lune patronale, fait partie des « pistes de réflexion ». **Ce serait une déclaration de guerre contre les confédérations syndicales indépendantes, en particulier notre confédération Force Ouvrière, puisqu'elle confine à la négation même de leur existence en mettant fin au monopole syndical de la négociation.**

Force Ouvrière n'acceptera pas.

Quelles que soient les circonstances, le point de départ de l'action syndicale, c'est l'indépendance et la clarté sur les revendications.

La CA de l'Union Départementale FO de Maine-et-Loire rappelle ses positions, réaffirmées par notre confédération FO et notre UD en particulier entre les deux tours de l'élection présidentielle dans les manifestations du premier mai :

- ▶ **L'exigence de mettre fin aux politiques d'austérité, l'exigence de l'augmentation générale des salaires, des pensions et des minima sociaux.**
- ▶ **La volonté de préserver et de renforcer le service public républicain.**
- ▶ **Le rejet de la loi travail et de son amplification.**
- ▶ **L'attachement à la hiérarchie des normes en matière de négociation collective et au paritarisme.**

La CA appelle à réunir les instances, les syndiqués, à tenir des réunions d'information syndicale pour informer les salariés, établir et réaffirmer les revendications, poursuivre les prises de position, y compris dès que c'est possible dans l'action commune.

Les salariés (actifs, retraités, chômeurs) ont plus que jamais besoin d'une confédération Force Ouvrière forte. La CA appelle les instances de ses syndicats à poursuivre un plan audacieux, volontariste, de syndicalisation et de renforcement de nos implantations.

Angers, le 12 juin 2017